

Comité Syndical En synthèse *

29 janvier et 19 février 2025



Que retenir des réunions du 29 janvier et 19 février 2025 ?

* ce document ne constitue pas une délibération officielle

ACTUALITÉS PARTAGÉES

- Des nouvelles de la révision de la charte
 - Les 27 et 28 janvier 2025, a eu lieu la visite des rapporteuses de l'Autorité environnementale. L'Autorité environnementale a pour mission de faire part de recommandations pour réduire l'impact de la future charte du Parc sur l'environnement. L'avis de l'Autorité environnementale sollicité le 14 novembre 2024 a été rendu le 13 février 2025.
 - Cinq réunions publiques préalables à l'enquête publique ont été tenues dans les communes de Saint Romain Lachalm, Pélussin, Bourg-Argental, Saint-Paul-en-Jarez et Les Haies entre le 20 janvier et le 10 février. Elles ont réuni un total de 211 personnes.
- Le partenariat avec Scouts et Guides de France est de nouveau actif pour 2025. Cyrille MINET a été recruté en service civique pour aider à l'accueil de camps scouts et à la réalisation de chantiers participatifs pour le compte des communes ou associations du territoire.
- En janvier et février, 2 km de haies ont été plantés dans les exploitations agricoles avec l'appui du Parc. Le Parc a également organisé, en parallèle, des formations à l'entretien des haies pour les agriculteurs et les techniciens en charge de la voirie qui sont venus nombreux.
- Le site internet du Parc fera peau neuve le 24 février, pour des raisons de sécurité notamment.
- Le Parc proposera, en avril, une réunion d'échange avec les instructeurs de demande d'autorisation d'urbanisme sur les fondamentaux du Cahier des prescriptions architecturales, urbaines et paysagère des PLU des communes du Parc. Ce type de réunion fait suite à l'arrêt des avis du Parc sur les demandes d'autorisation d'urbanisme. Les agents du Parc restent en conseil pour les élus et leurs instructeurs au besoin.
- Pour que le Parc soit présent dans au moins 2 évènements grand public de Villes-Portes, il a lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès des Villes portes. La réponse est attendue avant le 10 mars. Les Villes Portes de moins de 10 000 habitants sont également éligibles à un coup de pouce financier pour la rénovation énergétique de bâtiment public et pour l'optimisation de l'éclairage public.
- Le 8 mars à Pélussin, le Parc organise la Nuit de la chouette pour faire découvrir les rapaces nocturnes, en lien avec Nature en Mont Pilat et le Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre.
- Les 17 et 18 février, le Parc a organisé un voyage d'études dans le Vercors sur l'adaptation des pratiques pastorales face au dérèglement climatique, auquel 9 éleveurs de l'association Patur'en Pilat ont pris part.
- Le Parc accueillera des étudiants de l'École Nationale Supérieure du Paysage, du 10 au 13 mars puis du 14 au 16 mai, pour la réalisation d'un travail sur les franges agro-urbaines à Doizieux, La Versanne et Planfoy.

RESSOURCES BUDGÉTAIRES

Le 29 janvier 2025, le Comité syndical a débattu sur les orientations budgétaires de l'exercice 2025.

Les orientations budgétaires 2025 s'inscrivent dans un contexte incertain. Le syndicat mixte du Parc présente un résultat excédentaire cumulé qui pourra être réinvesti pour autofinancer des actions. Cependant, face à la hausse des charges de structure et de personnel et devant la stagnation, voire la baisse, des recettes statutaires, le syndicat mixte du Parc pourrait se retrouver confronté à un effet ciseau.

D'autres incertitudes pèsent sur la capacité à prévoir sur la durée, comme par exemple les difficultés financières rencontrées par les Départements qui ont annoncé la nécessité de réduire leur contribution au financement statutaire du Parc dès 2025.

Le résultat budgétaire de fonctionnement 2024 à reporter sur l'exercice 2025 s'élèverait à 914 290,49 €.

En investissement, le résultat de l'exercice 2024 devrait être négatif et s'élever à -16 500 €.

Les dépenses 2025 sont à contenir. Les dépenses de fonctionnement liées à la partie statutaire du budget devraient être en 2025 d'un montant inférieur à celui de 2024. Les charges de personnel diminueront.

En investissement, le syndicat mixte du Parc relevant de la nomenclature comptable M57, il doit procéder à l'amortissement, selon la règle du prorata temporis, de grosses opérations et poursuivre la régularisation des amortissements sur des biens plus anciennement acquis. Cela nécessite une dépense en investissement en 2025 un peu plus importante qu'en 2024.

RESSOURCES HUMAINES

Pour permettre la mise en place d'actions d'appui aux agriculteurs face au dérèglement climatique et la poursuite des plantations de haies, le Comité syndical a créé, le 29 janvier, un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet.

Pour permettre l'avancement de grade de 4 agents du Parc dans le cadre de la promotion interne ou suite à la réussite à un concours, le Comité syndical a créé, le 19 février, un poste de rédacteur, un poste de technicien, un poste de technicien principal 1^{ère} classe et un poste d'attaché principal.

GOVERNANCE

Suite à la démission, au sein du Bureau syndical du Parc, d'Alexandre MASSARDIER, délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat – Saint-Genest-Malifaux, les élus du Collège des Monts du Pilat ont procédé, le 29 janvier, à son remplacement. Noël GIRAUD délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat – Planfoy a été élu.

RÉVISION DE LA CHARTE

Lors de sa séance du 19 février 2025, le Comité syndical a arrêté les documents à soumettre à enquête publique, enquête diligentée par la Région, dans le cadre de la révision de la Charte du Parc.

Il a notamment délibéré sur le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale et décidé d'une modification dans le recueil des dispositions pertinentes de la Charte à transposer dans les Schémas de cohérence territoriale.

PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

- le 12 mars à 18h30 à la Maison du Parc à Pélussin.



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01

info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr